

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2017

Présents : M. AUBLE Jacques, M. BLONDEL André-Pierre, M. BOURHIS Alain, M. DECULTOT Antoine, M^e DEMARE Olivia, M^e DURECU Annie, M. DUTOT Pierre, M^e GALLAIS Béatrice, M. LACHEVRE Alain, M. LECAVELIER DES ETANGS Raphaël, M. MALO Philippe, M^e MARTIN Muriel, M^e ROBIN Carole, M^e RODRIGUEZ Dominique, M^e TOLLEMER Anne-Marie.

ORDRE DU JOUR

- ♦ **Comptes Administratifs 2016**
 - Budget principal
 - Budget clos Cimetière
 - Budget zone artisanale

- ♦ **Bilan du Clos de la Prairie**

- ♦ **Clos LECONTE**
 - Bilan comparatif entre la vente à un promoteur et la réalisation par la Commune

- ♦ **Plan de division : la Grande chaussée**

- ♦ **Maîtrise d'œuvre**
 - Place du Charron – Place du Bicentenaire
 - La Grande Chaussée

- ♦ **Plan place du Bicentenaire et estimation des travaux**

- ♦ **Place du Charron :** remplacement des portes des 5 logements locatifs

- ♦ Questions diverses

♦ **Comptes Administratifs 2016**

Les comptes ont été présentés mais n'ont pas pu être votés, en attente du compte de gestion de la perceptrice.

Les résultats 2016 des différents comptes administratifs :

Budget Principal	un excédent de 260.888,32 €
Budget Clos de la prairie	un déficit de 3.076,65 €
Budget Zone	excédent de 155.454,14 €

♦ **Bilan du Clos de la Prairie**

Les dépenses s'élèvent à 973 430,58 € en tenant compte des nouveaux carrefours et de l'aménagement de la pointe du Neufbourg (pour lequel un dossier a été déposé chez le notaire). Les recettes s'élèveraient à 1 060 724,25 €, si la surface restante de 3.108 m² était vendue en 5 lots, ce qui nous amènerait à un bénéfice de 87.000 € environ.

La peinture au sol sera refaite sur le giratoire placé à la sortie du lotissement côté cimetière, en le décalant.

♦ **Clos LECONTE**

Bilan comparatif entre la vente à un promoteur et la réalisation par la Commune

Pour l'instant, nous ne sommes pas encore en retard sur la décision, le PLU n'est pas encore approuvé.

La visite d'un lotissement à Auberville-la-Campagne a eu lieu pour mieux se rendre compte du projet ressemblant au notre. Nous avons également rencontré un investisseur qui propose de réaliser les travaux et de s'occuper de tout le projet du début à la fin. Une étude comparative a été faite entre un investisseur ou réaliser nous-mêmes le projet en passant par M. Craquelin.

Investisseur : travail tout fait, mais aucune maîtrise sur d'éventuelles modifications en cours de route, et le gain serait moins important (100 000 € au lieu de 130 000 €).

Commune : cela demande un travail de secrétariat (mandats, titres de recettes ...) et un suivi du projet, mais nous travaillons avec des personnes compétentes et capables de réagir rapidement en cas de modifications imprévues.

13 voix pour que le projet reste à la commune, 2 voix pour passer par un investisseur.

♦ **Plan de division : la Grande chaussée**

Ce terrain de 8210 m² a été acheté par la commune il y a 25 ans. Il a été classé constructible au POS et est proposé être classé au PLU. Le bureau Louis propose un découpage en 8 lots pour un coût de viabilisation de 100 000 €. Cet aménagement permettra de créer un vrai parking, de réaliser une étude Loi sur l'Eau et d'augmenter le nombre d'habitants pour optimiser nos équipements.

♦ **Maîtrise d'œuvre**

Pour chaque projet, il faut un bureau d'études. M. Louis a été contacté, il est géomètre et le projet établi lui donne tous les métrés rapidement, qu'un autre bureau d'études devrait recalculer. De plus, il répond rapidement à nos demandes et ses prestations sont largement suffisantes avec un coût modéré :

Place du Charron : 5400 € TTC

Place du Bicentenaire : 3600 € TTC

La Grande Chaussée : 12 960 € TTC + 10 140 € loi sur l'eau

♦ **Plan place du Bicentenaire et estimation des travaux**

La commission de travaux a demandé des modifications sur le premier projet. Le nombre de places de parking devrait passer de 8 à 12. Une demande de subvention est faite.

♦ **Place du Charron** : remplacement des portes des 5 logements locatifs

Les fenêtres ainsi que les portes laissent passer l'air, l'isolation n'est pas bonne. Un descriptif a été transmis à différentes entreprises, les réponses sont à peu près identiques. Certains conseillent de poser du neuf car la différence de prix est faible. La commission de travaux propose de retenir l'entreprise Painblanc avec une pose en neuf pour un montant de 8623,95 € HT. C'est d'accord à l'unanimité.

♦ **Informations diverses**

☐ Le PLU, dont l'enquête a eu lieu en Novembre 2016, ne sera validé qu'après réception du plan des cavités.

☐ 6 places de stationnement près du pôle culturel seront prises en charge par le département.

☐ Une subvention de 4523 € pour le développement des activités culturelles a été attribuée à fêtes et sports par le département.

☐ Les travaux de ralentisseurs route du chat endormi sont terminés et la charge pour la commune aura été de 4957 €.

☐ Le programme annuel 2017 des animations de la médiathèque a été présenté et approuvé.

☐ Convention mise à disposition de Gaëtan : Gaëtan, qui est en Contrat Emploi Avenir, a suivi une formation de BAFA qui doit être validée par un stage. La communauté de communes accepte de le prendre pendant deux semaines sur le Bec-de-Mortagne. Il s'agit d'une mise à disposition gratuite. Gaëtan donne satisfaction dans son travail et dans sa polyvalence, l'ensemble du conseil accepte de renouveler son contrat pour deux ans.

☐ LINKY : Bientôt, et c'est la loi de transition énergétique du 18/08/2015 qui le prévoit, 35 millions de nouveaux compteurs, LINKY pour l'électricité et GAZPAR pour le gaz, vont être posés. Certains alertent le Maire sur les éventuels effets néfastes de ces compteurs (pannes,

incendies, électro-hypersensibilité, cancer, augmentation de la facture...). La loi affirme que les rayonnements émis sont conformes aux seuils réglementaires et à ceux admis par l'Organisation Mondiale de la Santé. L'association des maires de France déclare que c'est l'exploitant ERDF ou ENEDIS qui est responsable. Le maire ne court pas de risque pénal, en revanche il en prend un lorsqu'il signe un arrêté Anti-LINKY. En conclusion, les compteurs LINKY peuvent être posés dans le respect de la loi.

✘ Action sociale : La communauté souhaite obtenir la compétence action sociale pour gérer la RPA la chênaie.

✘ Moving People : le dossier refait surface, Moving People réclame le coût de la 2^{ème} phase 3 500 € pour l'installation du médecin. La commune a effectué 80 % de son installation, nous estimons donc que la demande n'est pas recevable.

✘ Couverture du boulodrome : A la dernière réunion, un plan a été présenté avec deux rampants et une charpente en bois, pour un montant de 36 000 € HT. Cela est suffisant pour être abrité de la pluie mais le côté architectural n'est pas très recherché. M. Leroux propose 3 nouveaux projets. Nous demandons un devis pour les projets 1 et 2 ainsi que la première proposition mais avec une charpente en alu. Nous aimerions connaître également les détails concernant l'écoulement des eaux, l'éclairage et peut-être faut-il prévoir un bardage ouest ?

✘ Salle de sports : une rencontre avec d'éventuels exploitants d'une salle de sports aura lieu le lundi 13 février à 17h30

◆ Questions diverses

✘ Salle Aquarelle : les problèmes d'électricité rencontrés à la salle seraient dus à un ampérage trop faible. Un devis a été demandé pour installer des prises 20 ampères.

✘ En raison des fortes gelées la semaine précédente, le sol était très glissant devant la boulangerie. Un salage ou un sablage devrait être réalisé par la Communauté.